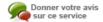
Calculer l'âge légal de départ à la retraite



Voici les informations vous concernant, en fonction de la date de naissance que vous avez indiquée.

Vous êtes né le : 05/02/1991

Vous pouvez partir à la retraite à l'âge de : 62 ans
Point de départ possible de votre retraite le : 01/03/2053

Durée d'assurance pour obtenir 172 trimestres

une retraite à taux plein : (en l'état actuel de la législation)

Vous obtiendrez automatiquement une retraite à taux plein à :

Date à laquelle vous obtiendrez automatiquement une retraite à taux plein : 01/03/2058



A noter

Si vous ne remplissez pas la durée d'assurance exigée pour le taux plein, une décote sera appliquée sur ce taux. Des dispositifs dérogatoires permettent un départ en retraite anticipé ou de maintenir l'âge du taux plein à 65 ans pour certaines catégories de personnes.